

Casablanca/plans d'aménagement:

• 8 documents non encore homologués dont celui d'Anfa

• La réhabilitation de l'ancienne médina se poursuit cette année

• 2.490 projets ont reçu un avis favorable en 2014

PLUS de 88% du territoire de Casablanca couvert par des plans d'aménagement, lancement de la 2e phase de réhabilitation de l'ancienne médina, relogement des bidonvillois, suivi des

chantiers structurants... Ce sont là autant de réalisations que l'Agence urbaine de Casablanca (AUC) met à son actif à fin 2014. Le récent conseil d'administration de l'AUC a été l'occasion de revenir sur ce bilan 2014. En effet, à ce jour, ce sont 20 plans d'aménagement (sur un total de 34) qui ont été homologués (dont 8 durant l'année écoulée). «Six autres plans

sont aujourd'hui en fin de parcours au niveau de la commission centrale, alors que 4 projets sont examinés par les comités techniques locaux et 4 autres en cours de finalisation», indique une source au niveau de l'AUC. En somme, les PA non encore homologués sont au nombre de 8. Quatre sont en cours de finalisation: Mechouar, Sidi Belyout, Médiouna et El Mejjatia Ouled Taleb. Quant à ceux soumis à l'enquête publique⁽¹⁾, ils concernent Anfa, Sidi Hajjaj Oued Hassar, Echellalate et Nouaceur.

La province de Médiouna reste la moins couverte par des plans (à peine 11%), suivie de Mohammedia (77%) et Nouaceur (83%).

Etude sur les friches industrielles

DANS son plan d'actions 2015-2017, l'AUC prévoit notamment:

- La finalisation des 34 plans d'aménagement
- La réalisation d'une étude relative aux friches et unités industrielles désaffectées
- La poursuite du 2e volet du projet de réhabilitation et de mise à niveau de l'ancienne médina
- La rénovation de l'immeuble Bessonneau (hôtel Lincoln)
- La poursuite des opérations d'aménagement au niveau du pôle urbain de Nouaceur et Anassar.
- Lancement des travaux d'équipements de l'opération «Anassar Extension». □

En matière de gestion urbaine, l'AUC a examiné 5.662 projets, dont plus de la moitié (2.490) ont reçu un avis favorable (autorisations de construire et de lotir). La majorité de ces projets (2.374) concerne une superficie globale de 677 hectares, produisant 89.556 unités de logements. Parmi lesquels 39.527 logements économiques (dont des logements sociaux), 7.111 logements de moyen standing, 922 habitats individuels (villas), 27 habitats ruraux et 41.969 unités de logement après valorisation de 6.411 lots de terrain.

Par ailleurs, l'AUC participe aux côtés des différents intervenants locaux au suivi des programmes de relogement des ménages bidonvillois. Ainsi, après le relogement total des bidonvillois de Bachkou, douars Sekouila, Zaraba et Thomas, l'AUC accompagne le relogement des habitants des «Carrières centrales» et de «douar Rhamna» (Sidi Moumen). Pour la première opération: 5.880 ménages ont été relogés sur un total de 6.902 occupant

plus des trois quarts couverts

4.640 baraques (soit 85%). En somme, 10 opérations sont aujourd'hui achevées, sur une superficie globale de 304 hectares, susceptibles de produire 9.260 lots de terrains équipés, pour le relogement de 18.520 ménages. Quatre autres opérations sont en cours de réalisation pour le relogement de 21.360 ménages. En plus d'une opération de relogement totalisant 2.164 unités.

Quant au 2e volet de réhabilitation de l'ancienne médina, qui sera exécuté cette année, il concernera notamment la poursuite de l'opération de recasement de 911 familles occupant des bâtisses menaçant ruine, la mise à niveau du centre de santé «9 Juillet» et la création d'un foyer féminin, d'une maison de jeunes ainsi que d'un atelier d'artisanat.

Par ailleurs, le conseil de l'AUC s'est également penché sur le cas épineux de la rénovation de l'hôtel Lincoln, dont le dossier traîne depuis une vingtaine d'années. Cet édifice, tombé en ruine, gâche d'ailleurs le paysage sur la trajectoire du tram de Casablanca au niveau du bou-

levard Mohammed V (face au marché central). «La procédure judiciaire d'ex-

propriation se trouve aujourd'hui à son stade final et doit arrêter définitivement

le montant d'indemnisation au profit de l'exproprié», précise la même source auprès de l'AUC.

En parallèle à l'action judiciaire, l'Agence a entrepris une série d'actions, dont la réalisation d'un diagnostic technique par un bureau d'études spécialisé qui confirme que la façade peut être préservée. L'Agence pilote la préparation, avec l'assistance d'un cabinet juridique et d'un expert en marketing, d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur la base d'un cahier des charges, en vue du réaménagement, la rénovation du bâtiment et la reconstruction à l'identique des parties démolies de la façade. □

Aziza EL AFFAS



Dans son plan d'actions 2015-2017, l'Agence urbaine de Casablanca prévoit la réalisation d'une étude relative aux friches industrielles et unités industrielles désaffectées (Ph. L'Economiste)

(1) Il s'agit d'une période d'un mois qui permet de recueillir les suggestions ou doléances des habitants par rapport aux prévisions des nouveaux plans d'aménagement.

**Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com**